Comité de suivi de l'accord sur le télétravail signé en Centrale, réunion du 11 juin 2021

Cette première réunion du comité de suivi de l'accord, réunissant ses signataires, a évoqué les modalités de son fonctionnement, et notamment: sa composition, son rythme et ses modalités de réunion, de suivi de la mise en œuvre de l'accord et d'information des membres du comité de suivi.

Les 4 OS signataires ont notamment fait valoir à l'administration les éléments suivants :

- La nécessaire prise en compte de la négociation fonction publique en cours sur le télétravail et notamment la mise en place d'une indemnité censée couvrir les frais engendrés pour les agents par le télétravail,
- Une certaine inquiétude quant à une déclinaison imparfaite et éloignée par certains services de l'accord sur le télétravail qui peut induire un traitement inéquitable (la DGT a été pointée du doigt).

Le syndicat CGT centrale finances a également mis en avant :

- L'impossibilité de parvenir dans la sérénité pour les services, encadrants, supérieurs hiérarchiques et agents à des autorisations de télétravail au 1er septembre au cours de la période estivale. Aussi la CGT a plaidé pour un desserrement du calendrier d'examen des demandes.
- Un temps d'examen collectif des demandes, que l'on devine dès à présent massives, se révèle également nécessaire pour garantir les droits des agents et le bon fonctionnement des services.
- La problématique étayée durant la réunion d'une offre de formation insuffisante alors que l'accord prévoit le caractère obligatoire de la formation pour les agents demandant à télétravailler. Il est prévu de former les agents concernés mais aussi leurs collègues et les encadrants à la problématique du télétravail et en particulier aux relations professionnelles et modalités de travail nécessairement modifiées.
- Un examen attentif des demandes des agents handicapés doit également être fait conformément à l'accord

Ce que l'on peut retenir de cette réunion :

L'administration sera vigilante sur cet accord. Le SG s'attend plusieurs milliers de demandes.

- **Le desserrement du calendrier est acté et le recueil des demandes s'effectuera du 1er juillet au 30 septembre**
- **L'examen des demandes sera effectué collectivement et équitablement au sein d'un service et non au fur et à mesure de l'arrivée des demandes**
- chaque N+1 sera amené à organiser une réunion télétravail avec son équipe tant sur les modalités de mise en œuvre que sur les attentes individuelles et collectives
- Un formulaire sera disponible dans SIRHIUS pour effectuer la demande individuelle de télétravail.
- **Le caractère obligatoire de la formation sera bien remis en lumière**
- La question du nombre de jours autorisés de télétravail pouvant aller jusqu'à 3 jours par semaine, constitue une source de réflexion et d'inquiétude pour l'administration.
- le principe d'un suivi semestriel du déploiement du télétravail a été conclu, avec un premier échange dès la fin de l'année mais aussi en cas de problématiques d'urgence,
- Une clarification des points qui doivent être évoqués en CTAC ou dans le cadre du comité de suivi s'est révélée indispensable puisque une OS n'est pas signataire de l'accord,
- Le SG communiquera à nouveau vers les directions pour parvenir à un déploiement homogène à l'échelle de la centrale

Nous vous tiendrons informés de la mise en place de l'accord. Nous sommes à votre disposition pour répondre à vos questions et accompagnons nos adhérents dans leurs démarches

Syndicat CGT de l'administration centrale et des services des ministères économiques et financiers et du Premier ministre

120 rue de Bercy - Télédoc 712 - 75572 PARIS CEDEX 12 - : 01.53.18.72.94

mail :syndicat-cgt-centrale@syndicats.finances.gouv.fr **site internet**

Cgt Centrale Finances CgtBercy cgtcentralefinances